

Image not found or type unknown



Que faire pour me defendre

Par **jojop**, le **15/04/2013** à **18:19**

[smile17]bonjour J'ai été accuse de viol en 2008 par ma nièce convoque à la police ap le dossier le procureur a classe le dossier puis plus de nouvelle deux années après J'ai reçu un document me condamnant à 3 années de prison que faire pas de convocation rien du tout
merci

Par **citoyenalpha**, le **21/04/2013** à **22:49**

Bonjour

dans votre cas il convient de consulter au plus vite un avocat puisqu'une condamnation pénale a été prononcée.

En fonction de vos ressources vous pouvez demander l'aide juridictionnelle.

Restant à votre disposition